

du 16 Décembre 2015

à 20h30

Présents : CHESNAY Patrick, FERAUD Olivier, GACQUIERE Jean, GUY Raymond, MARTIN BOURNAZEL Florence, MIRC Véronique, PENNAVAYRE Jean-Pierre, VANDERCAMERE Michel.

Absentes excusées : CANALIS Josette, CESCO Yolande.

Le maire ouvre la séance en énonçant les différents points.

Désignation d'un secrétaire de séance : Olivier FERAUD se propose d'effectuer cette tâche.

1. Approbation du conseil municipal du 18 Novembre 2015. Emargement du cahier de délibération :

Le Conseil n'émet aucune remarque sur le contenu du compte rendu de la réunion du 18 Novembre 2015 et émarge celui-ci.

2. Tarification eau et assainissement pour 2016 : une réponse par courrier sera adressée à un administré qui met en avant une augmentation excessive (142,92% d'après ses calculs alors qu'elle est en réalité de 137,2%...). Il s'agit vraisemblablement d'une personne qui ne connaît pas les règles relatives aux finances publiques à savoir l'obligation d'un prix plancher pour le M3 afin d'être éligible aux subventions pour investissement et mise aux normes des réseaux.

Nb : dans ce tarif la redevance à l'agence de l'eau est de 0,29 €/m³ qui est entièrement reversée

Le tarif de 2015 de 1,70€ (y compris taxe agence de l'eau est proposé).

Nb : Ce tarif est au-dessus de tarif plancher de 1.40 € imposé par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de 0.01 €

Le tarif de 2015 pour l'assainissement de 1,14€ + 0,08€ (redevance agence de l'eau) est proposé. Ce tarif sera susceptible d'évoluer en fonction des coûts de fonctionnement du nouveau réseau.

Vote : A l'unanimité Pour

3. Location salle des fêtes :

- 50€+300 € de caution pour les Labécédois à titre privé.
- gratuit pour les associations de Labécède et l'école.
- 200€ + 300€ de caution pour les autres cas de figure

Jean GACQUIERE demande à ce qu'une étude sur les coûts de fonctionnement et entretien soit réalisée afin de mieux cerner les tarifs pour l'année prochaine.

Le maintien des tarifs de 2015 est proposé.

Vote : A l'unanimité pour dont 1 abstention (Jean GACQUIERE)

4. Concession du cimetière : Le maintien des tarifs de 2015 est proposé

Vote : A l'unanimité Pour

5. Bases fiscales pour les impôts locaux : Une formation est proposée pour les délégués par le cabinet "Ecofinance" afin de pouvoir évaluer au plus juste la classification des biens. Le coût de cette formation et l'organisation est de 678,94€ dont 50% de subvention par la CCLA soit un montant de 339,47€ pour la commune. Il est nécessaire de signer une convention pour cette formation.

Vote : A l'unanimité Pour

6. Recensement 2016 par l'INSEE : il convient de décider de la répartition de la subvention de 951€ pour les dépenses entre le recensement (Claire CESCO) et les différents travaux de saisie des données via internet (le secrétaire de mairie). Après discussion de l'importance des tâches et des temps nécessaires, il est proposé : 700€ pour l'agent recenseur et 251€ pour le secrétaire de mairie.

7. Environnement Numérique de Travail (ENT) : ce projet consiste en la mise en œuvre au sein des écoles primaires de l'informatisation et la mise en réseau des moyens pédagogiques, services d'information et d'échange. Ce système permet un accès aux élèves, enseignants, personnels communaux et parents. L'UE par le biais du FEDER finance pour 49%, l'académie pour 35% et 16% pour les communes soit 1,50€/élève. La discussion porte sur le réel contenu de ce service, sachant que l'institutrice est favorable à ce dispositif qui est un accompagnement qui semble incontournable pour l'avenir.

Nb : Le coût pour la commune reste très faible

Vote : A l'unanimité Pour

8. Remplacement des 2 ordinateurs de la mairie : devenus obsolètes et en tenant compte des devis, le coût global par ordinateur sera de 610€+ transfert des données soit environ 1000€/ ordinateur soit un investissement de 2000€ environ

Vote : A l'unanimité Pour

9. Réseau assainissement : l'étude afin de supprimer les nuisances olfactives nécessite la neutralisation de 3 fosses septiques qui sont la source des problèmes. Un premier devis de la société XS terrassement s'élève à 5271€ HT. Après discussion ce montant paraît élevé. Il sera donc demandé un devis à une ou deux autres entreprises à titre de comparaison.

10. Assainissement collectif : le courrier a été transmis au CD11 et à priori retour positif (30% de subvention). Par contre l'agence de l'eau a transmis son refus pour motif de dépassement de plafond. Le dossier sera réalisé en 2016 pour travaux en 2017.

Vote : A l'unanimité Pour

11. Evolution règlementaire : la commune perdra la compétence assainissement à partir de 1/01/2018 et AEP un an après. Cette compétence sera transférée à la communauté de communes.

Le syndicat occidental des eaux de la montagne noire compte tenu de sa taille relativement réduite va être obligé de fusionner avec d'autres syndicats.

Il est 0h15, le maire lève la séance

Le secrétaire de séance

Le maire

Olivier FERAUD

Patrick CHESNAY

Les conseillers présents